

Soldats ne pourront non plus, pendant ce tems, être incorporés dans d'autres Régimens, ni passer dans aucun service étranger. La Convention porte aussi que toutes les personnes qui voudroient sortir tant de la Ville que de la Citadelle pour se retirer ailleurs avec leurs familles & effets, auroient trois mois pour le faire, & qu'il leur seroit accordé gratuitement des passeports & sauvegardes. Le Roi a de plus consenti que la garnison pouvoit rester dans la Citadelle jusqu'au 24. au matin: & c'est sous ces conditions que la Citadelle de *Tournay* s'est renduë aux armes du Roi Très-Chrétien, après dix-nouf jours de tranchée ouverte.

Le 20. à quatre heures après-midi le Régiment des Gardes Françaises prit possession de la principale porte, & le 24. que la garnison en sortit pour se rendre au *Sas-de Gand* composée encore de cinq à six mille hommes, le Baron de Brakel qui étoit Commandant de la Place, & Mr. Lewe Commandant de la Citadelle, sont venus saluer le Roi, qui leur a fait un accueil très-gracieux. Les Magistrats, ayant à leur tête le Prince de Tingri, Lieutenant Général de la Province, lui rendirent ensuite leur hommage. Après quoi Sa Majesté entra dans la Ville à cheval accompagnée de Mr. le Dauphin, du Maréchal de Saxe & des principales personnes de la Cour, & assista dans l'Eglise Cathédrale au *Te Deum*, où l'Evêque de *Tournay*, qui étoit arrivé la veille de *Vienne*, a officié pontificalement, & a prêté serment au Roi pendant la Messe. Sa Majesté qui avoit ordonné qu'on rasât la Citadelle, vit ensuite sauter l'ouvrage à corne de la porte de *Lille*. Dans l'après-midi elle alla voir les dehors de la Place du côté de l'at-

III.
Citadelle de
Tournay rasée.